



L'agriculture et la forêt dans le Doubs c'est :

43% de superficie boisée dans le Doubs (avec un fort morcellement de la propriété privée)

42% de superficie agricole dans le Doubs dont la majorité en surface herbagère

3 AOP fromagères : Comté, Mont d'Or et Morbier

3 IGP : saucisses de Morteau, de Montbéliard et Porc de Franche-Comté

255 entreprises agroalimentaires dont **125** fromageries employant environ **3 000** salariés.

Montants investis en 2016 :

■ Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), volets « bâtiment », « effluents » et « performance énergétique » : **519 000 €**

■ Soutien aux industries agro-alimentaires : **486 000 €**

■ Installation-transmission agricole : **141 000 €**

■ Diversification agricole : **65 000 €**

■ Santé animale : **54 000 €**

■ Animation environnementale pour amélioration des pratiques agricoles : **25 000 €**

■ Soutien aux structures agricoles : **250 000 €**

■ Dessertes forestières : **102 000 €**

■ Modernisation des Exploitations de travaux forestiers : **33 000 €**

L'activité agricole et forestière est une composante forte de l'identité du Doubs. Elle contribue au dynamisme, à l'entretien, au maillage et à l'attractivité du territoire (emplois non délocalisables, produits et productions de qualité, environnement...). Le Département accompagne les secteurs d'activité – variés dans leurs orientations (lait, polyculture-élevage, viande, bois-construction, bois-énergie...) – en apportant son soutien technique et financier.

Les objectifs C@P25

■ Participer à l'aménagement et à la mise en valeur de l'espace rural et périurbain

■ Accompagner et conforter un développement agricole, agro-alimentaire et forestier durable et équilibré sur l'ensemble du territoire

■ Promouvoir des filières locales et des circuits courts alimentaires de proximité afin de générer des retombées localement et des solidarités au sein des territoires

■ Accompagner les professionnels en situation de fragilité

■ Garantir et veiller à la santé animale et à la sécurité alimentaire des produits

“ Grâce à C@P25, le Département s'engage à vos côtés au quotidien, avec l'aide et l'entière implication de vos élus et agents départementaux. ”

Christine Bouquin

Présidente du Département du Doubs

Les élus référents

Troisième Commission « Dynamique territoriale ».

Président : Denis LEROUX

Vice-Président : Philippe ALPY

Secrétaire : Beatrix LOIZON

Membres :

Serge CAGNON - Marie CHASSERY - Catherine CUINET

Gérard GALLIOT - Jean-Luc GUYON - Raphaël KRUCIEN - Thierry MAIRE DU POSET

Pierre SIMON - Martine VOIDEY



Pour suivre l'actualité du Département, connaître ses élus, ses projets, rendez-vous sur www.doubs.fr

Pour nous écrire ou nous rencontrer :

Département du Doubs

7, avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cedex

Pour nous contacter : Tél. : 03.81.25.81.25 - www.doubs.fr

Des questions sur C@P25 ?, envoyez les sur cap25@doubs.fr



C@P25

Agriculture et forêt



● Les missions du Département

● Mettre en œuvre les procédures d'aménagement foncier et de préservation de l'espace rural

● Contribuer à la santé animale et à la sécurité alimentaire



● Soutien aux activités agricoles et forestières

● Accompagnement des personnes en situation de fragilité

www.doubs.fr



Janvier 2018

Mobiliser les partenaires

Le Département porte auprès de la Région les thématiques qui ne relèvent plus de sa compétence et travaille à l'élaboration du Plan régional de développement agricole (PRDA) et du Contrat Forêt-Bois. Cette déclinaison du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) définit les orientations de la future politique agricole régionale. Ce travail est mené entre la Région, les huit Départements de Bourgogne-Franche-Comté et les acteurs du monde agricole. Il permet d'établir une stratégie partagée et complémentaire. La dynamique partenariale des programmes pluriannuels de l'Europe (FEADER, INTERREG...) doit être maintenue et leur effet levier recherché : **1€ d'aide départementale mobilise 4 à 5€ d'aides publiques autres** dont quasi 3 € d'aides européennes. Le Programme de Développement Rural Régional (PDRR, déclinaison régionale de la PAC) couvre la période 2014-2020 et fonctionne par appel à projets (les conditions et le calendrier sont accessibles via www.doubs.fr). Au sein de ces partenariats, le Département travaille étroitement avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort.

Ça s'est passé en 2017 :

- **9 février** : 1^{er} comité de pilotage pour l'élaboration du PRDA et le conventionnement à venir entre la Région et les Départements
- **Juillet** : adoption par la Commission permanente d'un nouveau partenariat avec la Chambre d'agriculture 25-90.
- **Octobre** : conventionnement entre la Région et le Département



S'engager pour l'espace rural et périurbain

La relation foncier-urbanisme est capitale pour les filières agricoles et forestières. L'aménagement foncier est une compétence du Département. À ce titre, il dispose d'outils réglementaires (procédure d'échanges, réglementation de boisement...). Il est un interlocuteur privilégié des communes et EPCI, notamment lors des étapes d'élaboration/révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et des documents d'urbanismes. Il remplira son rôle d'orientation pour une gestion économe de l'espace et le respect des équilibres entre agriculture, forêt, espaces naturels et urbanisation.

À cette fin et devant le constat national de l'accélération de l'artificialisation de l'espace, il a mis en place en septembre 2016 un observatoire de la gestion économe du foncier. Expression d'une dynamique collective, cet observatoire suit la consommation des espaces naturels et agricoles. Il aide les décideurs dans leurs stratégies foncières. Co-animateur de l'ensemble des travaux, le Département avait également été très actif dans l'écriture de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace.

Accompagner les besoins des agriculteurs dans chaque territoire

Le Département va mener des politiques départementales différenciées qui tiendront compte des besoins spécifiques des territoires infra-départementaux et de leurs acteurs. Il veille à la mobilisation des cofinanceurs des politiques agricoles et forestières pour des synergies d'actions et accroître les effets levier où les besoins sont plus sensibles. Il soutient les exploitations agricoles via les organisations professionnelles agricoles représentatives (Chambre d'agriculture, APAD, FDGEDA, CUMA, service de remplacement...). Avec la Chambre d'agriculture et les services de l'État, il travaille à un plan d'actions et de soutien (dispositif Solid'Agri) en lien avec ses politiques agricoles et sociales.

Favoriser les circuits courts de proximité

Le Département développe les filières locales et les circuits courts alimentaires de proximité (via notamment sa plateforme Agrilocal25) qui permet la rencontre et la structuration de l'offre et de la demande localement. En matière forestière, c'est vers la transition énergétique, le bois-énergie, les énergies renouvelables, la fiabilisation et la sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies bois des collectivités, la valorisation des produits et de la construction en bois local que le Département se tourne.



Forêt, mobiliser la ressource bois

Le morcellement de la propriété forestière - 43 % des propriétaires détiennent moins de 4 ha (le seuil minimum d'exploitation) - est un frein à la mobilisation du bois. C@P25 veille à promouvoir le regroupement des propriétaires, la restructuration foncière forestière, à élaborer un schéma départemental d'accès. La sécurisation des ressources et des débouchés aidera à répondre aux contraintes de technicité et de standardisation, aux tensions du marché d'approvisionnement et à la volatilité des prix qui fragilisent la filière locale aux savoir-faire et potentiel reconnus.

Ça s'est passé en 2017 :

- **21 mars** : validation des objectifs stratégiques et opérationnels du futur Contrat forêt-bois.



Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD) et la santé animale

Le LVD, accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation), assure le suivi de l'état sanitaire des animaux d'élevage et de la faune sauvage pour éviter la propagation de maladies animales susceptibles d'affecter l'activité des exploitations agricoles et/ou de se transmettre à l'homme. Son action est dédiée au bon état sanitaire des exploitations agricoles. La maîtrise des prix de revient et la technicité des prestations demandées conduisent à la mutualisation des moyens dans une logique de réseau régional des laboratoires départementaux tout en maintenant un service de proximité.



Comité départemental de l'eau

Avec l'État, le Département a souhaité faire évoluer la Conférence départementale Loue et rivières comtoises vers un Comité départemental de l'eau qui repose sur deux groupes thématiques : «agricole» et «assainissement». Il traite des sujets à portée départementale et réunit les acteurs locaux pour une approche globale agriculture/environnement accompagnée de déclinaisons opérationnelles.